RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Séance du conseil d'administration du Crous de Poitiers
Du 9 mars 2023

Délibération CA- 2023-03-09-N °5
Règlement intérieur commande publique

Le Conseil d'Administration du 9 mars 2023,

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au Journal officiel de la République française et rentré en vigueur le 1er avril 2019,

Vu le projet de règlement intérieur de la commande publique présenté en séance

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve le règlement intérieur de la commande publique, portant l'organisation interne des procédures d'achats, en adéquation avec l'enjeu du marché et dans le respect du code de la commande publique, devant être mise en œuvre par les services du CROUS de Poitiers. Le règlement est joint en annexe.

Nombre de membres participant à la délibération : 13

Nombre de procuration : 2

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 9 mars 2023

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,

par délégation de la Rectrice de région académique

Pièce jointe : Projet de règlement intérieur commande publique – CROUS Poitiers